| N° | Intitulé de la question | Réponse |
|---|---|---|
| **2.SPECIFICITES DU STOCKAGE** | | |
| **1** | Etes-vous d'accord avec la caractérisation des spécificités du stockage proposée ci-dessus ? | Oui, Energy Pool est d'accord avec cette définition. |
| **2** | Quelles sont les autres caractéristiques que vous ajouteriez aux spécificités du stockage susceptibles d'être prises en compte lors du raccordement ? | Oui, Energy Pool est d'accord avec cette définition. |
| **3. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES** | | |
| **de puissance d'installations s'appliquent vos réponses (kW, MW, dizains de MW, centaines de MW, etc.).** | | |
| **3** | Partagez-vous l'analyse des gestionnaires de réseaux ? | Energy Pool partage l'analyse des gestionnaires de réseaux concernant la simplification des procédures de raccordement et l'importance d'un cadre contractuel technologiquement neutre. |
| **4** | Avez-vous des attentes particulières relatives à l'évolution de la normalisation ? | Energy Pool souhaite que les évolutions normatives ne soient pas rétroactives pour ne pas remettre en cause les investissements et projets déjà réalisés. |
| **5** | Avez-vous des attentes particulières relatives à l'évolution de la réglementation ? | Energy Pool propose d'assouplir à hauteur de 10 MW/min le seuil de prise en charge.<br>Energy Pool souhaite que ce seuil soit pérenne et non susceptible d'être modifié trop fréquemment. La définition de ce seuil doit être établie nationalement et ne pas être dépendant de conditions locales afin de ne pas créer de distortions. |
| **6** | Avez-vous des attentes particulières relatives à l'évolution de la DTR ? | Energy Pool n'a pas d'attentes particulières relatives à l'évolution de la DTR. |
| **4. COMPORTEMENT CONTRA-CYCLIQUE DU STOCKAGE** | | |
| **7** | Quelle serait votre définition d'un comportement contra-cyclique ? Par rapport à quoi ? Quelle serait la logique temporelle du cycle (jour/nuit ? saisonnalité ?) ? | La definition d'un comportement contra-cyclique doit être fonction des modes d'utilisation des batteries notamment dans le cas d'installation sur sites mixtes afin de ne pas engendrer de freins additionels à l'usage de la batterie.<br>La definition de contra-cyclique ne doit pas dépendre de contraintes locales. |
| **8** | Dans le cas précis de la contra-cyclicité évoquée ci-dessus, êtes-vous d'accord avec l'obligation d'engagement recommandée par les gestionnaires de réseau ? | Cette obligation d'engagement ne doit pas remettre en cause les modèles économiques des installations de stockage. Dans le cas d'une obligation de service, comment seraient compensées les pertes de revenus ?<br>Sans détails complémentaires, Energy Pool n'est pas en mesure de conduire une analyse.<br>Quelles seraient les conséquences si cette obligation contractuelle met en défaut d'autres services proposés par des installations de stockage. Est-ce que RTE et ENEDIS pourraient fournir plus de détails sur ce sujet. |
| **9** | Comment matérialiser cette obligation contractuelle selon vous (pilotage avec un asservissement au gestionnaire de réseau, simple incitation via des pénalités contractuelles, autres …) ? | Energy Pool pense qu'une incitation à l'engagement avec des critères techniques serait plus bénéfique pour tous les acteurs que la mise en place d'une obligation d'engagement simple.<br>Quelles seraient les conséquences si cette obligation contractuelle met en défaut d'autres services proposés par des installations de stockage? |
| **10** | En cas de non-respect de l'engagement, quelles conséquences pour les autres utilisateurs du réseau pourraient selon vous être couvertes par l'opérateur de stockage ? | Les conséquences n'étant pas définies, Energy Pool ne souhaite pas se prononcer. |
| **11** | Etes-vous demandeur d'une offre de raccordement associée à un usage particulier? | Energy Pool n'est pas demandeur d''offre de raccordement |
| **12** | Dans ce cas, à quels usages (cf. 5.2 pour la typologie des usages) seriez-vous prêt à renoncer pour diminuer le coût de votre raccordement ? | Energy Pool n'est pas demandeur d''offre de raccordement |

| | | |
|---|---|---|
| **Conséquence sur l'offre de raccordement** | | |
| **13** | Etes-vous d'accord sur le principe de maintenir la définition actuelle de l'offre de référence qui permet d'injecter et soutirer librement toute l'année ? | Energy Pool est d'accord avec ce principe |
| **14** | Dans le cas où vous renoncez à bénéficier d'un chiffrage d'une solution de raccordement sans contrainte de puissance tout l'année, souhaitez-vous que les gestionnaires de réseaux entreprennent de lancer conjointement avec l'ensemble des utilisateurs du réseau (consommateurs, producteurs) une réflexion portant sur la révision des méthodes d'étude afin de les baser sur :<br>- des limitations ponctuelles sur ordre envoyé par le gestionnaire de réseau ?<br>- des puissances de raccordement différenciées selon la période de la journée ? de la semaine ? de l'année ? | RAS ; oui poourquoi pas ? |
| **5. QUESTIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'UTILISATION ET AUX USAGES DU STOCKAGE** | | |
| **Utilisation du stockage** | | |
| **15** | Apporteriez-vous des commentaires supplémentaires sur les configurations proposées par l'Expert Group, en termes de contenu et de conséquences quant à l'utilisation de l'installation de stockage d'électricité ? | Les configurations présentées par l'EG ne montrent pas la configuration : Site avec "Consommation + Production + Stockage". Il nous semble pertinent d'intégrer cette configuration.<br>Par ailleurs, selon notre compréhension, les batterie installées "aval ompteur" et enregistré en tant que "composant annexe" ne seront pas soumise aux contraintes techniques évoqués dans le présent document. Nous comprenons que la mesure et le contrôle d'opérations sera fait au niveau du compteur ? |
| **16** | Dans quelle configuration proposée ci-dessus positionnez-vous ou comptez-vous positionner vos projets ? | Energy Pool ne présente pas de projet de raccordement |
| **Usages du stockage** | | |
| **17** | Etes-vous d'accord avec les différents usages présentés ci-dessus? En voyez-vous d'autres ? | Energy Pool propose d'ajouter des usages type "Autoconsommation + Stockage" opéré au sein d'un portfolio participant à des mécanismes. |
| **18** | Sur quels segments positionnez-vous ou comptez-vous positionner vos projets ? | Energy Pool travaille sur des projets positionnés sur l'ensemble de ces segments d'usage. |
| **19** | Sur quel segment/mécanisme de marché attendez-vous la plus grande valeur ? | Actuellement, la plus grande valeur attendue est positionnée sur les marchés de réserve primaire.<br>A terme, la gestion de congestion est le besoin qui nous semble le plus important. |
| **20** | Comptez-vous dimensionner votre unité de stockage d'électricité de façon à participer à plusieurs mécanismes (de manière simultanée ou séquentielle) ? | Oui, les unités de stockage seront valorisées suivant plusieurs schémas et mécanismes de rémunérations de manière simultanée et séquentielle. |
| **21** | A quel horizon de temps (ex : J-1, S-1) allez-vous arbitrer entre les différents usages ? | Les arbitrages seront fonction des différents usages mis en place (ils iront de J-1 au temps réel). |
| **Prise en compte de l'usage dans l'étude pour le dimensionnement du RPT** | | |
| **22** | Etes-vous capable de caractériser le comportement de votre installation dans le temps ? | Oui, mais sous réserve des aléas liés aux évolutions des régles, des prix de marché/de réserves et de fonctionnement en porte-feuille.<br>La participation à des services au sein d'un pool ou à l'équilibrage d'un portefeuille vont générer des comportements difficile à anticiper |
| **23** | Seriez-vous capable de nous fournir des chroniques ou monotones représentatives des injections et soutirages de votre installation sur une année typique ? | Oui avec les réserves pré-citées |
| **24** | A défaut, pouvez-vous nous indiquer quels critères vous conduiront à décider d'un fonctionnement en injection ou soutirage ? | / |

| | | |
|---|---|---|
| **Application au raccordement sur le RPT d'une unité de stockage dans une zone avec des contraintes résiduelles du RPT** | | |
| **25** | Sous quelles conditions techniques ou contractuelles accepteriez-vous d'abonner votre installation de stockage d'électricité à un automate de limitation ? | Energy Pool accepterait d'abonner un installation de stockage d'électricité sous réserve de compatbilité avec les modes d'utilisations prévus des systemes de stockage.<br>Il faudrait un cadre contractuel plutôt incitatif. |
| **26** | A quel horizon de temps faudrait-il vous avertir des degrés de liberté laissés à votre unité de stockage ? | La prise d'engagement doit être compatible avec les obligations demandées par RTE/Enedis sur d'autres mécanismes.<br>Comment assurer que les dégrés de liberté déclarés à l'instant t soit bien valables 10 plus tard dans le cadre d'un AO LT? |
| **27** | Un tel mécanisme vous semblerait-t-il pertinent au regard des usages que vous envisagez ? | A priori non, il y a peu de projets envisagés en lien avec le réseau RPT. |
| **28** | Seriez-vous prêt à aller plus loin et à vous engager à soutirer pour soulager la contrainte en contrepartie d'un coût de raccordement réduit ? | Plutôt qu'un coût de raccordement réduit, un incentive mensuel ou annuel serait plus adapté. Ce type de mesure permet d'analyser plus finement les usages et comptatibilité entre les différents mécanismes. |
| **29** | Dans ce cas, est-ce qu'un engagement sur un nombre de jours par an au cours desquels vous vous engageriez à rendre ce service vous paraîtrait acceptable ? Dans quelles conditions ? | Oui, si cela permet de valider les compatibilités entre les mécanismes. |